

S.I.V.U. LOUVIGNE-LA BAZOUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

REUNION DU 6 MAI 2026

12. DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT

L'an deux mille-vingt-six, le 6 mai 2026 à 20h15, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de LOUVIGNE DU DESERT, sous la présidence de Monsieur BRAULT Christophe, Président.

Nombre de membres en exercice : 6 délégués

Nombre de membres présents : 6 délégués

Date de la convocation : 24 avril 2026

Étaient présents : M. BRAULT Christophe ; M. CATTEAU Jocelyn ; Mme MABILLE Claire ; M. FADIER Thierry ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. ROUSSEL Frédéric

Absent :

Assistait également : M. POIRIER Gaétan

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 121-15), M. Jean-Pierre GUERIN a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

12. DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU VICE-PRESIDENT

EXPOSE

Conformément à l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'autoriser par délibération le Président et le Vice-Président à signer les marchés considérés « procédure adaptée ».

PROPOSITION

Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président et le Vice-Président à signer les marchés en procédure adaptée jusqu'à la somme de 200 000 euros HT.

DECISION

Le comité accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 6 mai 2026
Pour extrait conforme

Le Président,
C. BRAULT

